Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 66 (2004)
Heft: 8

Vorwort: Remboursement de l'impôt sur les carburants, un pion sacrifié?
Autor: Fischer, Jürg

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4 **TA spécial**
Remboursement de l'impôt sur les carburants

TA actualités
6 Katharinental: un potentiel d'épargne nommé «agro-entreprises»
22 Perle au sud-est de l'arc alpin, la Slovénie

Technique à la ferme
8 Des chaînes d'ensilage performantes pour les exploitations
12 Ensemble nous sommes forts

ASETA
7 Remue-méninges
15 Cours de conduite G40
15 Section JU/JU-BE: Gymkhana à Chandon

Technique des champs
16 Epandage de lisier en pente
26 Trains de roulement et sols arables

20 **Prévention**
La sécurité prime sur la protection de l'environnement

25 **Tracteurs**
Les statistiques

19 **Impressum**
Convocation à l'Assemblée des délégués

Remboursement de l'impôt sur les carburants, un pion sacrifié?

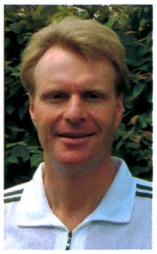

Dans sa dernière séance, juste avant les vacances d'été, le Conseil fédéral a présenté son plan d'épargne. Entre autres suppressions, il veut rayer de la liste les ristournes sur les carburants, soit quelque 69 millions de francs accordés annuellement aux agriculteurs. Selon le ministre des finances Hans-Rudolf Merz, cette subvention ne se justifie plus. En revanche, il ne veut en aucun cas raccourcir les paiements directs. S'agit-il ici de sacrifier un pion pour maintenir la totalité de ces paiements?

Présentée par le conseiller fédéral Otto Stich en 1996, la dernière tentative de suppression a échoué devant le Parlement qui la jugeait équitable. En marge des négociations menaçantes de l'OMC, de nouvelles exigences touchant l'environnement viennent renchérir la production agricole. Si le Conseil fédéral veut des entrepreneurs indépendants et des produits compétitifs sur le plan international, il ne donne néanmoins aucune indication aux agriculteurs qui débouche sur une épargne potentielle

Les ristournes introduites en 1962 sont à nouveau dangereusement menacées. Tous les arguments déjà cités par le passé sont encore valables:

- *Le carburant est utilisé en priorité pour les travaux des champs:* Les agriculteurs ne sont pas de grands usagers du réseau routier. Ils «consomment» avant tout leur carburant pour les travaux des champs. Pourquoi devraient-ils payer une surtaxe sur les huiles minérales qui est réservée à la route?
- *Des coûts administratifs minimes:* L'efficacité est évidente puisque ce remboursement ne génère que des coûts administratifs directs d'environ 1,5% de la somme totale.
- *Les agriculteurs paient aussi un impôt:* Les agriculteurs paient le carburant au prix normal; une partie leur est remboursée plus tard, sur demande. Exemple: en 2002, l'impôt sur le diesel versé par les agriculteurs s'est monté à 17,28 centimes, soit près de 19,3 millions de francs au total.
- *Ce remboursement est écologique:* Il est basé sur une utilisation normée qui ne se calcule pas sur la consommation effective de chaque exploitation mais sur des chiffres prélevés scientifiquement. S'il pénalise une consommation élevée de carburant, il incite à en faire une utilisation plus rationnelle.
- *Affaiblissement possible de la compétitivité internationale:* En supprimant ce remboursement, l'agriculture suisse se verrait affaiblie à l'échelon international car elle devrait continuer de produire à grands frais. Dans les pays voisins, les agriculteurs profitent de réductions sur le prix du carburant: en France, Hollande, Grande-Bretagne et au Danemark, les véhicules agricoles roulent au mazout (fioul domestique). En Italie et en Autriche, le carburant est meilleur marché. En Allemagne, l'agriculture profite également de ristournes sur les carburants selon un système analogue au modèle suisse
- *Par l'intermédiaire de ce remboursement, la Direction générale des douanes obtient des données importantes pour assurer l'approvisionnement.* Les demandes de remboursement permettent de déterminer la consommation de carburant en se basant sur la pratique; elles fournissent des bases en cas de crise (rationnement).
- *Le remboursement de l'impôt sur les carburants est conforme à l'OMC et à l'UE.* Aussi, ne supprimons pas des instruments qui sont compatibles avec ces organismes.

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et l'Union suisse des paysans se sont toujours engagées avec conviction pour le maintien de ces ristournes car l'agriculture suisse, devant la croissance des exigences environnementales, ne doit pas être encore plus marginalisée au plan international.

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – Jürg Fischer, directeur.